

LA CLASSE

QUEL AVENIR POUR LES CLASSES ES?

Prise de position du Comité cantonal SPV sur la place des classes d'enseignement spécialisé dans les établissements

LA SPV

MISE AU CONCOURS

Dans le respect des statuts de la SPV, cette dernière met au concours le poste de président-e

LA MINUTE SYNDICALE

CPEV: ÉTAT DES LIEUX

Les 3 faitières ont invité les membres à adopter une résolution

JAB - CH-1006 Lausanne
LA POSTE

MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°137 - MARS 2022

ÉDITO

ENFIN PRENDRE LE TEMPS DE SE RETROUVER

Aujourd'hui, même si on peut se réjouir que les mesures sanitaires soient levées, il est difficile d'affirmer que la crise Covid est derrière nous. De plus, la situation internationale fait malheureusement la une des médias et a remplacé une crise par une autre. Dans ce contexte, il est primordial de prendre du temps pour se retrouver et retisser du lien entre nous.

Par ces quelques lignes, il est important pour la Société pédagogique vaudoise de remercier une nouvelle fois le conséquent investissement des enseignant-e-s et de tous les professionnel-le-s qui gravitent autour de l'école durant cette crise sanitaire.

Le 13 mars 2020, lorsqu'il a été annoncé que les écoles fermentaient, personne ne savait comment cette situation inédite allait être gérée. Tout le monde s'accorde aujourd'hui pour dire que l'enseignement à distance n'était pas une réussite tant au niveau pédagogique qu'humain. Le retour en présentiel en mai 2020, nécessaire d'un point de vue psychologique, pédagogique et certainement économique pour certains, devait, selon la Société pédagogique

vaudoise, répondre à certaines conditions. Puis ce sont des mois de yoyo de mesures sanitaires qui ont rythmé la vie scolaire. Toutefois, quelle que soit la situation, l'école est restée ouverte avec les enseignant-e-s en première ligne pour accueillir et enseigner à des élèves qui ont également été très coopératifs durant ces mois.

Durant les deux dernières années scolaires, plusieurs membres ont exprimé à la SPV leur solitude durant cette crise. Leur solitude face aux difficultés qu'ils ou elles pouvaient rencontrer avec les élèves. Mais également d'un point de vue relationnel avec des réunions à travers des écrans et des moments d'échanges formels ou informels qui ont pratiquement disparu pendant ces presque 24 mois.

Le rythme de vie de chaque école a été chamboulé ainsi que ses habitudes. Ces petits riens qui font l'âme d'une école et qui motivent grand nombre d'entre vous à y venir chaque matin. Malheureusement, les collègues se sont moins rencontrés dans la salle des maîtres-se-s, les formations continues, les conférences des maîtres ou les rencontres associatives se sont raréfiées. Bref, les moments informels, si constitutifs de notre profession ont drastiquement diminué.

En regard de l'abandon des mesures sanitaires et du rythme effréné de certains projets cantonaux, la tendance pourrait être de plonger tête baissée dans la réunionite. Non. Chaque chose en son temps. Aujourd'hui, il est surtout temps de se retrouver enfin. De retisser du lien entre nous, car les moments conviviaux sont inhérents à la construction de notre profession. C'est notamment pour cette raison que la SPV tiendra à nouveau son Assemblée des délégué-e-s en présentiel le 9 juin 2022.

Gregory Durand, président, le 8 mars 2022



QUEL AVENIR POUR LES CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ?

La SPV constate que plusieurs établissements décident de fermer des classes d'enseignement spécialisé. Ces événements interrogent la SPV alors même que dans plusieurs situations, ces fermetures ne sont pas inscrites dans un projet ou ne proposent rien d'autre que du « saupoudrage » pour les élèves à besoins particuliers. Ainsi, le Comité cantonal SPV prend position sur les classes d'enseignement spécialisé dans les établissements de la scolarité obligatoire.

Considérant:

Alinéa 2 de l'art 3. de la LPS (Principe de base)

Les solutions intégratives d'accueil préscolaire et de scolarisation sont privilégiées, et ce, dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de l'enfant en âge préscolaire ou de l'élève et en tenant compte de l'environnement, notamment de la classe, et de l'organisation des structures concernées.

Alinéa 3 de l'art 3. de la LPS (Principe de base)

Dans le cadre de la scolarité obligatoire, les solutions intégratives visent à permettre à l'élève d'atteindre les objectifs fixés dans le projet individualisé de pédagogie spécialisée PIPS au sens de l'article 36; elles respectent en outre les objectifs que la loi fixe à l'école pour l'ensemble des élèves à l'article 5 LEO.

Alinéa 3 de l'art. 10 de la LPS (Mesure ordinaire de pédagogie spécialisée)

Elle doit être propre à réduire les conséquences du trouble ou de la déficience.

Alinéa 4 de l'art. 10 de la LPS (Mesure ordinaire de pédagogie spécialisée)

Elle peut être donnée individuellement, en groupe ou dans des classes spécifiques.

Concept 360°, p. 34 (Mesure ordinaire de prestation d'enseignement spécialisé)

Les prestations d'enseignement spécialisé (sous forme de mesure ordinaire) font l'objet d'une allocation de ressources accordée à l'établissement scolaire et sont décidées par le conseil de direction. Ces mesures peuvent être individuelles ou collectives, s'effectuer par un soutien apporté dans la classe régulière, hors de la classe, dans un groupe, voire le cas échéant dans une classe spécifique.

Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS), Scolarisation en écoles spécialisées ou classes spéciales¹

Certains enfants ou jeunes à besoins éducatifs particuliers sont scolarisés à temps plein ou partiel:

- dans des écoles spécialisées: les écoles spécialisées consistent en des établissements scolaires de la scolarité

obligatoire, spécialisés pour des formes spécifiques de handicap (par distinction avec l'école ordinaire) ou des difficultés spécifiques d'apprentissage ou de comportement. L'école spécialisée accueille exclusivement des enfants et/ou des jeunes qui, sur la base d'une procédure d'évaluation, bénéficient d'un droit à des mesures renforcées. L'école spécialisée fait l'objet d'une reconnaissance formelle par l'autorité cantonale. Elle peut être combinée avec une offre de prise en charge à caractère résidentiel ou en structures de jour.

ou

- dans des classes spéciales: les classes spéciales accueillent en effectif réduit des élèves dont le développement et le suivi en classe ordinaire sont considérés comme menacés en raison de leurs difficultés (p. ex. troubles du comportement, difficultés d'apprentissage). Elles font partie de l'école ordinaire. L'orientation des élèves vers les classes spéciales se fait le plus souvent sur la base d'une évaluation individuelle.

Depuis la présentation du Concept 360° cantonal, et cela même avant l'élaboration des concepts d'établissement, la SPV ressent sur le terrain l'injonction, parfois implicite et parfois explicite, de fermer les classes spécialisées afin de répondre aux critères d'inclusion. Dans certains discours, ces classes sont considérées comme des solutions « séparatives » et qui n'ont pas leur place dans l'école vaudoise.

Pourtant, en s'appuyant sur les textes fondateurs (cf. les considérants), on comprend que l'école vaudoise doit pouvoir apporter, face à une complexité de problématiques d'élèves, une multiplicité de réponses afin de s'adapter aux besoins spécifiques de ces derniers et non une solution unique (« on ferme ces classes ») sans réelles propositions répondant concrètement aux besoins des élèves.

L'intérêt de ces classes est d'offrir aux élèves un cadre sécurisant, le meilleur environnement possible afin d'évoluer au mieux dans leurs apprentissages tout en tenant compte du contexte. Cette solution n'est certes pas pertinente pour tous, mais il n'en demeure pas moins qu'elle convient pour certains d'entre eux.

En effet, certains élèves ont besoin d'un cadre particulièrement sécurisant pour se risquer à entrer dans les apprentissages, souvent vécus comme extrêmement menaçants s'ils ont connu l'échec à répétition et si leur estime d'eux-mêmes est très fragile, voire inexistante. Ce regain de confiance permet, dans de nombreuses situations, le retour des élèves dans une classe ordinaire.

Par ailleurs, on entend fréquemment que les classes de pédagogie spécialisée intégrées aux établissements ont un coût trop élevé au niveau de l'enveloppe attribuée. Pour la SPV, il est inacceptable de justifier la fermeture de ces classes sous le seul prétexte qu'elles coûtent cher. D'autre part, on réalise que la fermeture de ce type de classe entraîne une baisse significative de la quantité et de la qualité de l'aide apportée aux élèves concernés. Elle engendre également une logique de « saupoudrage » et provoque

une multiplication des intervenants en classe régulière. L'école vaudoise ne peut en aucun cas faire des économies sur le dos des élèves les plus fragiles.

Ainsi, pour la SPV, il s'agit de démontrer que le Concept 360° apporte une réelle plus-value pour les élèves concernés en leur permettant de développer au mieux leurs compétences tout en restant intégrés au sein de l'école. Dans certains cas, ce sera en classes régulières, dans d'autres ce sera dans des classes d'enseignement spécialisé².

Il est donc primordial que le département communique de manière explicite sur le fait que les classes d'enseignement spécialisé relèvent du dispositif de l'école vaudoise et qu'elles doivent continuer à en faire partie dans le cadre des objectifs définis par le Concept 360°.

Le Comité cantonal SPV, 3 février 2022

¹ www.cspv.ch/themes/ecole-et-integration/scolarisation-ecoles-specialisees-ou-classes-speciales

² Ces classes doivent pouvoir répondre à plusieurs formes d'organisation allant d'une intégration à temps partiel à un temps complet selon le concept élaboré par l'établissement.

Parrainage

Amène un-e collègue ES qui souhaite devenir membre de l'ESV, un **cadeau t'attend!**

Et une **TOMBOLA** géniale valeur 150.-

Apéro Pédagogique

des enseignant·e·s spécialisé·e·s

1er juin 2022 à 17h

Caveau La Vaudoise

Grand-Rue 15, 1166 Perroy

Inscris-toi vite sur esv@spv-vd.ch



ENSEIGNANT·E·S SPÉCIALISÉ·E·S VAUDOIS·E·S
Une association de la **SPV** qui se réjouit de te rencontrer.

IMPRESSUM

Rédaction

Société pédagogique vaudoise
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Contact info@spv-vd.ch

021 617 65 59

Rédacteur en chef Gregory Durand

Photographies Tassilo Jüdt, ESV,
Unsplash, SPV, DR

Ont participé au numéro

Christine Croset, Camille Dupertuis,
Grégoire Durand, Yves Froidevaux,
David Jeanquartier, ESV, CC SPV

Maquette, mise en page Tassilo

Correction Corinne Grandjean

Impression PCL, Lausanne

Tirage 2600 exemplaires
sur papier certifié FSC



UNE ASSOCIATION QUI SAIT REBONDIR

Alors que Rythmique-Vaud envoie deux lettres électroniques par année à ses membres, le comité de rédaction du Majuscules a décidé d'ouvrir ses pages à cette association pour que les lecteurs et lectrices puissent découvrir son important travail au quotidien.

Si notre association fonctionne, c'est parce que chacune et chacun y apporte sa contribution, à différents niveaux. Tous nos membres sont importants, interdépendants, complémentaires: il y a celles et ceux qui enseignent, semaine après semaine, dans des conditions pas toujours simples qui demandent de la créativité et de grandes capacités d'adaptation. Ainsi, par l'enseignement régulier de la rythmique, par ce travail de fond auprès des élèves (sans oublier la relation avec les enseignant-e-s de ces élèves), c'est la base de notre profession qui s'enracine. C'est ce qui lui donne son sens: dans le plaisir des élèves à apprendre, grandir, se développer, se connaître... C'est aussi ce qui lui donne sa visibilité dans le public: les parents, les collègues, les directions...

Et puis, il y a celles et ceux qui s'engagent dans le comité de l'association ou qui ont choisi d'assumer une tâche particulière en lien avec notre profession, même si cela nécessite de se former encore un peu plus. Dans une association aussi petite que la nôtre, avec des professionnel-le-s qui doivent souvent équilibrer des tâches familiales avec la profession (notamment les congés maternité), un tournus régulier s'est mis en place de façon assez naturelle (bien sûr avec toujours l'inquiétude qu'une charge ne reste vacante... et pour être honnête, il y a eu quelques sueurs froides à certaines époques, et quelques « contorsions » pour permettre aux tâches de se faire malgré des équipes parfois réduites). Finalement, nombreuses sont les personnes qui ont accepté d'assumer une charge supplémentaire au profit de la communauté de notre profession. Cet engagement est impressionnant et infiniment précieux.

Enfin, il y a celles et ceux (euh.... plutôt «celles», pour le moment!) qui acceptent un rôle encore plus exposé, parce que seules pour l'exercer: le rôle de présidente de l'association, évidemment, mais aussi celui de répondante du SEPS.

Le risque existe de percevoir uniquement les niveaux d'action qui sont le plus mis en lumière, en oubliant de saluer le travail effectué par chacun-e. Nous avons à cœur d'éviter cette tendance ici, car oui, l'engagement de tout-e-s et de chacun-e est essentiel pour la bonne santé de notre profession et de notre association! Cela est d'autant plus vrai dans une profession comme la nôtre, qui reste novatrice et qui continue à devoir trouver sa place dans un système construit sans elle.

Christine Croset, membre du comité Rythmique-Vaud

Un regard sur notre histoire



Le Matin, Brélat, M.-J., Écoles enfantines vaudoises : La rythmique trébuche. 27.06.1992.

Plongeant dans nos archives, l'envie émerge de ressortir quelques-unes de ces contributions, et de rappeler quelques pans de l'histoire de notre association. Nous tâcherons de concrétiser cet élan, tout

en sachant qu'il nous faudrait un-e archiviste professionnel-le (avec du temps et un mandat correspondant!) pour faire des recherches dans les divers documents témoins de l'histoire de cette association. En attendant, nous pouvons déjà remettre en lumière un épisode particulier, qui a été particulièrement éprouvant pour notre profession :

En 1992, le quotidien Le Matin titre : « La rythmique trébuche ». Des « mesures techniques doivent être prises pour assainir le budget du Département vaudois de l'instruction publique ». Si la décision n'est pas encore prise, certains jugent que l'abandon de la rythmique peut représenter « une petite couleuvre qu'il faudra peut-être avaler sous la menace d'une plus grosse » (comme la suppression et privatisation de la 1^{ère} année d'école infantine, par exemple).

Face à ce danger qui menaçait les quelque 45 enseignant-e-s de rythmique d'un bout à l'autre du canton, comment notre association a-t-elle procédé pour maintenir sa position dans l'école? Oui, comment?... Nous allons suivre la mode des séries (ou « feuilletons », à l'ancienne!) et laisser cette question en suspens!

Et nous espérons vous retrouver dans un prochain numéro pour vous raconter le dénouement de cet épisode! Christine Croset



Le printemps approche à grands pas et le réveil de la nature se fait sentir. Insectes, oiseaux et fleurs font leur grand retour. Sur le site www.ecoledurable.ch, nous vous proposons de nouvelles activités pour célébrer le retour du printemps et sensibiliser les élèves à la biodiversité.

Bombes à graines

Le printemps est avant tout synonyme de renouveau et de floraison. Un tutoriel pour réaliser des bombes à graines et ainsi fleurir les alentours des écoles est à présent en ligne. Réalisées à base d'argile et de graines variées, elles sont très faciles et ludiques à créer. Une fois façonnées, elles pourront être enterrées dans des bacs dédiés à leur floraison ou alors lancées aux abords de l'école lors d'une balade nature. Il ne restera alors plus qu'à observer les fleurs sortir de terre et les insectes butiner.

À la découverte des pollinisateurs

Plusieurs dossiers pédagogiques très complets sur les abeilles et les papillons, adaptés aux cycles 1 et 2, sont à présent disponibles sur le site. Ils permettent aux élèves de tout savoir sur ces acteurs essentiels pour la biodiversité. Des liens vers des vidéos de l'émission *C'est pas sorcier* ainsi que deux nouvelles chansons sur le thème des abeilles sont également proposés.

Le jour de la Terre

Cette année, le jour de la Terre aura lieu durant les vacances de Pâques. Des idées d'éco-défis pour célébrer cette journée particulière sont toutefois disponibles en tout temps sur le site www.ecoledurable.ch, la Terre pouvant être célébrée n'importe quel jour de l'année.

Des propositions d'activités sur les oiseaux seront également bientôt disponibles sur le site, n'hésitez pas à le consulter régulièrement. Et si vous souhaitez partager des ressources en lien avec l'urgence climatique ou la biodiversité, contactez-nous via le formulaire du site.

Camille Dupertuis

Dans le respect des statuts de la SPV, la Société pédagogique vaudoise met au concours le poste de: Président-e (en principe à 100%)

Profil exigé

- Membre de la SPV
- Formation d'enseignant-e achevée
- Avoir occupé un poste à responsabilité dans une association professionnelle ou syndicale
- Volonté de défendre la fonction publique et d'œuvrer à l'amélioration du système scolaire vaudois
- Capacité à travailler en équipe
- Excellentes connaissances du système scolaire vaudois et romand
- Parfaite maîtrise de l'orthographe et très bonne capacité d'expression orale et écrite
- Capacité à assumer des situations conflictuelles
- Dynamisme

Activités principales

- Présidence du Comité cantonal
- Représentation de la SPV auprès des autorités cantonales et intercantionales, des commissions, d'autres associations et syndicats, ainsi qu'auprès de la presse
- Implication dynamique dans ces instances
- Préparation de prises de position de la SPV
- Rédaction de la publication de la SPV – Majuscules
- Participation au comité central de la FSF
- Coordination de la politique de la SPV avec ses instances
- Promotion de la SPV et de son activité

Conditions de travail

- Selon barème de l'État, salaire financé par la SPV
- Annualisation du temps de travail permettant de bénéficier de 8 semaines de vacances et des congés légaux
- Travail le soir et le samedi possible

Entrée en fonction : 1^{er} août 2022

Les offres motivées accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir à :

Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV
ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne
jusqu'au 22 avril 2022.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétaire général de la SPV, Yves Froidevaux (sg@spv-ud.ch).

Gregory Durand, actuel président de la SPV, sera candidat.

CC SPV

UN CONGÉ SABBATIQUE POUR LES ENSEIGNANT·E·S DE L'ÉTAT DE VAUD



Un congé sabbatique est en principe un congé sans solde, mais une rémunération est aussi possible dans certaines circonstances. C'est d'ailleurs le cas pour les enseignants de l'État de Vaud, puisque cette mesure négociée par la SPV est l'une des compensations à la non-application aux enseignants de la diminution du temps de travail inscrite dans la nouvelle Loi sur le personnel de l'État en 2001. Ainsi, chaque année, l'État verse un montant de 1,5 millions de francs dans un fonds destiné à financer le remplacement des enseignant·e·s bénéficiant du congé sabbatique.

Un tel congé sabbatique payé, d'une durée de 3 à 6 mois, est octroyé par un comité paritaire (COSAB) sur la base d'un projet personnel. Ce dossier doit répondre à plusieurs critères objectifs et subjectifs. En premier lieu, un congé sabbatique peut avoir lieu au plus tôt après 10 ans d'enseignement à l'État de Vaud et au plus tard dans la 5^e année scolaire précédant l'année scolaire durant laquelle le départ à la retraite est prévu.

Le règlement du comité d'octroi des congés sabbatiques définit deux types de projets personnels:

- a) le **projet de ressourcement** s'appuie sur des activités socio-éducatives, socioculturelles ou humanitaires, en Suisse ou à l'étranger, qui doivent impérativement être tournées vers autrui;
- b) le **projet de perfectionnement professionnel** doit avoir un lien direct avec les activités de l'enseignant·e (disciplines enseignées ou pédagogie générale). Pour que l'objectif de perfectionnement soit atteint, l'enseignant·e doit en principe inscrire son projet dans le cadre d'une structure de formation reconnue et ne pas se limiter à un travail en autodidacte. Un tel congé ne peut être pris pour suivre une formation certifiée HEP.

Un tel congé sabbatique payé, d'une durée de 3 à 6 mois, est octroyé par un comité paritaire (COSAB) sur la base d'un projet personnel.

La forme de la demande est extrêmement importante, elle doit répondre à l'entier des critères demandés et être suffisamment précise pour que le COSAB puisse mesurer l'étendue des activités prévues. Ces dernières doivent être en cohérence avec le taux d'activité contractuel. Le COSAB prend ses décisions motivées par écrit. Ces dernières peuvent être contestées auprès du TRIPAC.

Le prochain délai de dépôt d'un projet auprès du COSAB est le 30 septembre.

Yves Froidevaux



CARNET ROSE

Le 9 décembre 2021, Caroline Chollet-Vuillemin, membre du comité de la Fondation Jeunesse de la SPV, a donné naissance à une petite Margot.

Félicitations aux parents et bienvenue à Margot!



LE GRAND ÉCART

L'enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire est l'objet depuis longtemps d'injonctions qu'on peut qualifier de paradoxales entre la formation pédagogique, les attentes de la direction générale et les réalités du terrain. Les enseignant-e-s desdites matières s'efforcent depuis tout aussi longtemps de faire correspondre ces différents impératifs afin de rendre l'apprentissage de ces langues motivant et enrichissant.

La SPV a récemment pu consulter un document contenant des recommandations pour l'enseignement des langues étrangères que la Direction pédagogique a rédigé suite à certaines demandes de directions. Ces recommandations tentent d'apporter une réponse au décalage entre l'état des connaissances actuelles des sciences dans l'enseignement des langues étrangères et les injonctions qui en découlent, d'un côté, et du contexte d'enseignement vécu sur le terrain de l'autre.

Les recommandations se basent tout d'abord sur l'approche actionnelle. La Direction pédagogique, en collaboration avec la HEP, souhaite que l'école vaudoise adopte cette approche dans ses cours de langues étrangères. Celle-ci a comme objectif de stimuler la motivation et par conséquent l'apprentissage des élèves à travers des tâches – à ne pas confondre avec de simples exercices – proches de leur réalité, basées sur des documents authentiques qui aboutissent à une production personnelle. Ce concept, qui n'est pas nouveau et fait partie de la formation initiale des enseignant-e-s de langues étrangères depuis de nombreuses années, se heurte depuis tout aussi longtemps à certaines réalités du terrain.

Ces recommandations reprennent également la question épineuse de l'apprentissage du vocabulaire et préconise qu'il soit fait d'une manière formative, principalement en classe et basé sur une sélection de l'enseignant-e. Les glossaires ne sont que des suggestions et la maîtrise active des mots est censée se limiter à une fourchette qui va de 5 mots par quinzaine (5-6P allemand) à 10 mots par semaine (9-11VP).

La SPV demande donc à la Direction pédagogique de prendre des mesures afin de fournir les outils et assurer les conditions

nécessaires pour que ses recommandations soient mises en œuvre sur le terrain et ne restent pas lettre morte. En particulier nous demandons:

- que les outils disponibles soutiennent pleinement l'approche préconisée par la direction pédagogique. Les moyens d'enseignement en vigueur proposent principalement des exercices d'apprentissage classiques, comme la lecture de textes suivie par des questions, des phrases à relier, des textes lacunaires, etc. Les tâches actionnelles, s'il en figure, se résument souvent à des incitations vagues à faire des projets de classe sans préciser l'approche ni donner les outils nécessaires.

La SPV demande donc à la Direction pédagogique de prendre des mesures afin de fournir les outils et assurer les conditions nécessaires pour que ses recommandations soient mises en œuvre sur le terrain et ne restent pas lettre morte.

Certains documents inspirés par cette approche ont été récemment mis à disposition à travers le portail pédagogique, mais restent peu nombreux et souvent superficiels. La tâche qui consiste à faire correspondre les outils d'enseignement à l'approche préconisée ne peut pas reposer sur les enseignant-e-s et nous demandons donc que la Direction pédagogique mette à leur disposition des MER et des outils correspondant pleinement.

- que les recommandations pédagogiques tiennent compte de la réalité du terrain. L'enseignement des langues étrangères ne dispose que de deux à trois périodes (quatre pour les plus

chanceux) hebdomadaires et se donne face à des groupes de 18-24 élèves (si les prescriptions légales sont respectées). Ce temps doit, selon les souhaits du Département, permettre de répéter, lire et utiliser le vocabulaire dans différentes activités avant qu'il ne soit donné à mémoriser pour le long terme. En même temps, un apprentissage des notions du fonctionnement de la langue, souvent mené à un rythme soutenu dans les MER, doit être effectué tout en intégrant une approche actionnelle, des groupes de travail autonomes et des objectifs différenciés. Nous demandons au Département d'augmenter le temps dédié à l'apprentissage en classe et d'adapter la taille des classes/groupes afin qu'elle corresponde aux nouvelles exigences (ou permette aux enseignants d'utiliser des approches compatibles à ces réalités en classe).

- que le Département assure la cohérence des approches aux différents degrés de la scolarité. Que ce soit à l'école professionnelle ou au gymnase, il y a souvent, déjà à l'heure actuelle, un décalage important entre les exigences de l'école obligatoire et celles du post-obligatoire. Ce décalage est le plus flagrant au niveau de l'apprentissage du vocabulaire où la quantité de mots à apprendre se voit souvent multipliée au passage au postobligatoire. Des séances de coordination entre les deux niveaux ont tendance à montrer que le postobligatoire n'a aucune intention d'adapter ses approches spontanément pour réduire cet écart. Diminuer unilatéralement le nombre de mots à maîtriser ne ferait qu'augmenter ce décalage. Le Département doit donc procéder à des ajustements sur les attentes au secondaire 2 s'il souhaite que l'école obligatoire suive.

Le Comité cantonal SPV

CPEV: POINT DE SITUATION

L'année 2021 a vu des discussions se tenir entre la Délégation aux ressources humaines du Conseil d'État (DCERH) et les organisations représentant le personnel de l'État de Vaud au sujet de la Caisse de pension de l'État de Vaud (CPEV). Ce printemps 2022 devrait voir certaines décisions se prendre et certaines incertitudes se lever; voici un point de situation.

Les perspectives se sont récemment améliorées grâce aux résultats provisoires de 2021 qui s'avèrent excellents: la CPEV a réalisé durant l'année écoulée une performance de 8.6% de taux de rendement. De facto, ces performances sont largement supérieures aux 3.7% qui devraient être réalisés annuellement pour atteindre les objectifs imposés pour 2022.

Forts de ce constat, les associations représentant le personnel de l'État de Vaud ont renouvelé leur demande déjà formulée lors des discussions citées ci-dessus: le report de tout plan péjorant les conditions de retraites actuelles. Pour la FSF, les prévisions pessimistes des experts ne peuvent en aucun cas justifier des dégradations de ces conditions alors que les résultats sont excellents. Au-delà des bonnes performances de 2021, le mécanisme actuel qui prévoit une révision du plan de financement tous les cinq ans ne peut fonctionner qu'au détriment des assurés.

Pour rappel, en 2018 déjà un premier plan de réformes avait été repoussé, en tirant profit des excellents résultats déjà engrangés à l'époque pour permettre une marge suffisante à la Caisse. Ce report avait été obtenu à la suite d'une mobilisation importante, à la fois dans la rue et dans les discussions tant avec l'employeur qu'avec la CPEV.

En conséquence, les trois associations représentatives du personnel de l'État de Vaud – SSP, SUD et FSF – ont invité leurs membres à participer à une assemblée générale du personnel le 2 mars 2022 qui a adopté la résolution suivante:

L'assemblée générale donne mandat aux trois organisations représentant le personnel d'entamer les négociations nécessaires avec le Conseil d'administration de la CPEV et le Conseil d'État en vue d'obtenir:

- que le Conseil d'État, en tant qu'employeur, assume son rôle politique et financier vis-à-vis de la CPEV;
- que le plan actuel soit prolongé de cinq ans en regard des résultats de la Caisse;
- que le CA fasse cette demande à l'AS-SO dans les plus brefs délais afin de réduire au maximum l'impact sur les employé-e-s proches du départ à la retraite;
- que les chiffres de 2021 soient publiés par la CPEV le plus rapidement possible et que le rapport d'experts soit communiqué aux syndicats.

En outre, l'Assemblée générale mandate les associations représentant le personnel pour l'organisation d'une nouvelle Assemblée au cas où la situation le demanderait.

Les performances financières réalisées par la Caisse au cours des dernières années permettent au Conseil d'administration de repousser l'entrée en vigueur des mesures initialement prévues au 1^{er} janvier 2023.

« Donc il n'y aura pas d'impact pour les retraites prises jusqu'au 31 décembre 2023. »

D'après la CPEV, « la durée du report reste à confirmer. Toutefois, il sera au moins d'un an. Donc il n'y aura pas d'impact pour les retraites prises jusqu'au 31 décembre 2023. » Toutefois, ce n'est qu'après l'adoption des comptes annuels 2021 audités et de l'établissement de nouvelles projections par l'expert, que le Conseil d'administration pourra prendre la décision sur la durée de ce report et de communiquer ces informations aux salarié-e-s. Le calendrier prévu par la Caisse annonce une prise de décision après Pâques, parallèlement à la parution des comptes 2021 audités.

La FSF et la SPV renseigneront bien évidemment les membres au fur et à mesure des nouvelles informations qui leur parviendront.

David Jeanquartier, secrétaire général de la FSF et membre du Comité cantonal de la SPV.



AGENDA

MERCREDI 6 AVRIL 2022

AG AVEP1

MERCREDI 1^{ER} JUIN 2022

APÉRO PÉDAGOGIQUE ESV

JEUDI 9 JUIN 2022

AD SPV